



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
ILE DE FRANCE**

Division d'Orléans

DSNR-Orl/MS/FC/0302/03
L:\CLAS_SIT\SACLAY\INB43\07vds03\INS_2003_82301.doc

Orléans, le 9 mai 2003

Monsieur le Directeur du Centre d'Etudes
Commissariat à l'Energie Atomique de Saclay
91191 GIF-SUR-YVETTE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
CEA de Saclay – INB n° 43 – Accélérateur Linéaire de Saclay (ALS)
Inspection n° 2003-82301 du 7 mai 2003
"Visite générale"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection de l'installation nucléaire de base n° 43 a eu lieu le 7 mai 2003 sur le thème "visite générale".

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 7 mai 2003 a principalement porté sur les travaux de la phase 2 de la mise à l'arrêt définitif (MAD2). Les inspecteurs ont visité le tunnel où se déroule le chantier de MAD2, le local d'entreposage des sources radioactives, une partie du sous-sol du bâtiment 704, le stockage de produits chimiques du bâtiment 719 et l'aire extérieure d'entreposage de blocs béton issus du bâtiment 715. Ils ont constaté l'avancement important des travaux. Ils ont noté plusieurs écarts dans la gestion du local d'entreposage des sources radioactives.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Vous avez identifié, dans votre fichier des écarts, l'encombrement du local d'entreposage des sources radioactives. Lors de la visite de ce local, les inspecteurs ont constaté la présence d'une quantité très importante de matériels sans rapport avec l'entreposage de sources, notamment des cartes électroniques ainsi que l'existence d'un évier. Ils ont noté que l'une des sources était étiquetée comme fuyarde, ce qui peut remettre en cause le zonage de ce local et des matériels qui y sont contenus. Par ailleurs, ce local n'est pas mentionné dans la liste des ICPE de l'installation.

Demande A1 : je vous demande de vérifier le statut de cette installation au vu de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et le cas échéant de procéder à sa régularisation.

Demande A2 : je vous demande de vérifier l'étanchéité des sources entreposées et le cas échéant d'adapter le zonage en fonction du résultat des contrôles réalisés et de contrôler l'ensemble des matériels entreposés dans ce local.

Demande A3 : je vous demande de procéder, dans les meilleurs délais et sous réserves de la vérification de leur non contamination au vu de la demande précédente, à l'évacuation des matériels sans rapport avec l'entreposage de sources et de réduire le potentiel calorifique présent dans le local.

B. Demandes de compléments d'information

Vous avez fait part aux inspecteurs de l'évolution de l'équivalent de dose mesuré par le détecteur radiophotoluminescent implanté à côté du klystron n°1. Cette évolution est de nature à pouvoir remettre en cause le classement radioprotection de la zone.

Demande B1 : je vous demande de me tenir informé des évolutions des mesures et des dispositions éventuellement envisagées.

Les inspecteurs ont examiné le permis de feu en vigueur le jour de l'inspection. Il est apparu que l'identification des risques et des parades à mettre en œuvre n'apparaît pas clairement sur le permis. Des indications comme « risque : câbles électriques, parades : couverture » ont été relevées sans autres explications, elles ne sont pas exploitables par l'agent chargé des travaux. Vous avez indiqué que la personne rédigeant ces permis procède elle-même à la mise en place des protections. Lors de la visite, le chantier était achevé et les inspecteurs n'ont pas pu constater la nature des protections mises en place.

Demande B2 : je vous rappelle que le permis de feu est destiné aux intervenants et qu'il doit leur apporter les précisions nécessaires pour pouvoir sécuriser leur chantier. Des efforts dans l'identification des risques et des parades devront être réalisés.

C. Observations

Observation 1 : les inspecteurs ont noté votre engagement de bâcher, dans les meilleurs délais, les blocs de bétons issus du bâtiment 715.

☺

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points pour le 11 juillet 2003. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
L'adjoint au chef de la division de la
sûreté nucléaire et de la radioprotection

Copies :

DGSNR PARIS

- Direction Générale
- 4^{ème} Sous-Direction

DGSNR FAR

- 3^{ème} Sous-Direction

IRSN - DES

Signé par : Rémy ZMYSLONY